



Arrêté Municipal du 2 juillet 2020

Dans sa séance du 2 juillet 2020, la Municipalité d'Etoy approuve l'arrêté municipal régissant la culture du chanvre, CBD et produits associés sur le territoire communal.

Les conditions pour la délivrance d'autorisations sont décrites dans les directives ci-jointes.

Cet arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J. M. Fernandez



La Secrétaire :

S. Ruchet

Fait à Etoy, le 2 juillet 2020.